

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

# 395 M€ pour accélérer la transition du secteur agricole français : lancement du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 - opéré pour le compte de l'Etat par la Banque des Territoires

Paris, le 27 février 2025 – A l'occasion du Salon International de l'Agriculture, la Banque des Territoires annonce le lancement, pour le compte de l'Etat, du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030. La Banque des Territoires investira, en tant qu'opérateur, 395 M€ pour accélérer la transition du secteur agricole français au travers trois axes :

- La transmission générationnelle du foncier ;
- L'attractivité du métier d'agriculteur ;
- L'évolution vers des pratiques agroécologiques.

Dans un contexte de volatilité des revenus agricoles, de complexité de la transition écologique et de besoin de renouvellement des générations agricoles françaises, le du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 vise à soutenir la transition du secteur agricole français avec trois finalités principales :

- Assurer la transmission des exploitations en garantissant l'accès au foncier agricole, notamment pour les jeunes agriculteurs ;
- Améliorer et diversifier le revenu des agriculteurs, en structurant des filières pour sécuriser les débouchés et en leur proposant des biens et des services qui facilitent leur métier
- Accélérer le développement de solutions et d'entreprises en vue de favoriser l'agroécologie et la résilience des exploitations face au changement climatique

Doté de 395 millions d'euros, ce programme d'investissement se déploiera au cours des 4 prochaines années via des fonds ou des sociétés d'investissement qui porteront une attention particulière aux :

- Foncier agricole, via des solutions de portage foncier permettant l'installation de jeunes agriculteurs ;
- Entreprises innovantes permettant d'améliorer les revenus des agriculteurs en intégrant davantage de valeur ajoutée dans les fermes et d'accélérer la transition des pratiques vers l'agroécologie ;
- Infrastructures permettant de structurer les filières pour sécuriser les débouchés et proposant des biens et des services qui facilitent le métier d'agriculteur.

Avec ce dispositif, l'Etat via France 2030 et la Banque des Territoires entendent produire un effet d'entraînement fort auprès des investisseurs privés afin de massifier le financement de la transition du secteur agricole.

**François Wohrer, directeur de l'Investissement de la Banque des Territoires, déclare :** « Nous sommes particulièrement fiers d'opérer le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 qui permet de catalyser des financements innovants pour la transition du secteur agricole. Ce programme est au cœur des missions de la Banque des Territoires : améliorer la vitalité de nos zones rurales grâce à l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs pour une plus grande cohésion sociale, accompagner le changement des pratiques vers une transition écologique et structurer les filières pour assurer un revenu décent aux agriculteurs et renforcer notre souveraineté. »

**Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, déclare :** « Ce dispositif de fonds propres, annoncé par le Président de la République en 2021, très attendu est majeur. Il permet de répondre aux principales attentes du monde agricole qui sont d'une part le soutien au portage foncier agricole, absolument nécessaire dans le cadre du renouvellement des générations et d'autre part le financement d'entreprise ou d'infrastructure qui ont pour ambition d'accompagner le changement des pratiques agricoles et de garantir un meilleur revenu pour nos agriculteurs. »

Trois premiers investissements ont déjà été réalisés dans :

- **Le fonds ELAN, initié par la Fédération Nationale des Safer et géré par Citizen Capital**, qui a réalisé un premier closing d'un montant de plus de 40 M€ auprès notamment de la Banque des

Territoires (qui intervient pour un montant global de 20 M€, à parité pour le compte de l'Etat via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 et pour compte propre) du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Ce fonds permettra de financer une initiative inédite de portage foncier agricole sur un temps long (bail de 25 ans, option d'achat pour l'agriculteur à partir de la dixième année). Il a pour objectif d'accompagner en 3 ans une centaine d'agriculteurs ;

- **La foncière solidaire Fermes en Vie (FEVE)** : la Banque des Territoires intervient pour un montant global de 4 M€, à parité pour le compte de l'Etat via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 et pour compte propre, au capital de la société FEVE qui accompagne l'installation de jeunes agriculteurs. Elle a déjà financé plus de 2 000 hectares cultivés en agroécologie ;
- **Le fonds Bio Filières durables**, géré par Esfin Gestion (Groupe Crédit Coopératif), qui a été souscrit par la Banque des Territoires via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 à hauteur de 6 M€, lui permettant de finaliser une levée de fonds de près de 40 M€. Ce fonds soutiendra à la fois des coopératives agricoles mais aussi des entreprises des phases amont à l'aval de la filière bio. A ce jour, il a déjà financé 4 projets : Agribio Union (union de 6 coopératives régionales du Grand Sud-Ouest), Natimpact (fédération de PME de l'agroalimentaire bio), Léa Nature (fabrication et distribution de produits bio) et Ateliers Bio de Provence (fabrication de pâtes fraîches bio).

L'appel à manifestation d'intérêt le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 reste ouvert aux candidatures jusqu'au 31 mai 2028. Le cahier des charges et le dossier de candidature sont accessibles sur ce lien [en cliquant ici](#).

## CONTACTS PRESSE

---

### Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts :

Aurélié Imbert : aurelie.imbert@caissedesdepots.fr – 06 77 56 38 82

Antoine Pacquier : Antoine.pacquier@caissedesdepots.fr - 06 86 42 69 58

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 48 75 64 58

## A PROPOS

---

### A propos du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030

Le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat, représente 395M€ d'investissement au service de la transition du secteur agricole français. Il se déploiera jusqu'en 2028 sur trois axes : transmission générationnelle du foncier, attractivité économique du métier d'agriculteur et évolution vers des pratiques agroécologiques. Ses investissements se font de manière intermédiaire afin de financer des initiatives de portage de foncier agricole, des entreprises innovantes accompagnant la transition agroécologique et des infrastructures permettant de structurer les filières pour sécuriser les débouchés et faciliter le métier d'agriculteur.

[www.banquedesterritoires.fr/entrepreneurs-du-vivant](http://www.banquedesterritoires.fr/entrepreneurs-du-vivant)

### A propos du plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont

invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des territoires.

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](https://france2030.gouv.fr)

### **A propos de la Banque des Territoires**

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de les accompagner dans leurs projets de transformation écologique et de cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

*Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires*

[banquedesterritoires.fr](https://banquedesterritoires.fr)



### **A propos du fonds ELAN**

Le fonds ELAN est une initiative inédite dédiée au renouvellement générationnel en agriculture et à la transition agroécologique. Initié par les Safer et géré par Citizen Capital, il facilite l'accès au foncier des jeunes agriculteurs grâce à un portage long terme (10 à 25 ans) et la possibilité qui leur est offerte de devenir propriétaires aux conditions de marché. Soutenu par des acteurs publics et privés comme le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Banque des Territoires, ELAN accompagne une agriculture durable et résiliente en France.

### **A propos de Fermes en Vie (FEVE)**

Fermes En Vie a créé en 2021 une foncière pour faciliter les installations agricoles tout en accélérant la transition agroécologique. Cette foncière achète des terres agricoles puis les loue avec option d'achat à des porteurs de projets se conformant à une charte agroécologique ambitieuse. La foncière est financée par des particuliers et des investisseurs institutionnels et a déjà permis l'installation de 38 fermes (58 agriculteurs et agricultrices) en France.

[www.feve.co](https://www.feve.co)

### **A propos du fonds Bio Filière Durable de Esfin Gestion**

Bio Filières Durables est le 1er fonds de capital-investissement en France 100% dédié aux filières BIO. Fonds sectoriel, il embarque en plus une approche de filière amont-aval et une démarche volontaire d'impact extra-financier. Bio Filières Durables dispose d'une capacité financière de 40 M€ et est géré par ESFIN Gestion. L'équipe dédiée au fonds est composée de Laurent Mérimé, son Responsable, de Walid Kenaissi, Directeur de participations et sera complétée prochainement par l'arrivée d'une personne au poste de chargé(e) d'affaires.

### **A propos des Safer**

Les Safer jouent un rôle essentiel dans la gestion et la préservation des terres agricoles en France. Créées par les lois d'orientation de 1960 et 1962, elles ont pour objectif de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs en leur donnant accès au foncier, de restructurer le parcellaire des exploitations agricoles et de promouvoir l'agriculture familiale. Ces sociétés anonymes à but non lucratif, placées sous la tutelle des Ministères des Finances et de l'Agriculture, assurent une mission de service public.

Aujourd'hui, 17 Safer couvrent l'ensemble du territoire français et sont toutes membres de la Fédération Nationale des Safer. Elles exercent quatre missions de service public inscrites à l'article L. 141-1 du Code rural et de la pêche maritime : dynamiser l'agriculture et la forêt, accompagner le développement local, préserver l'environnement et réguler et garantir la transparence du marché foncier rural. Pour accomplir ces missions, les Safer disposent de plusieurs moyens d'action tels que l'acquisition, la rétrocession et le stockage de biens ruraux, ou encore l'accompagnement technique de collectivités dont les modalités sont définies par le code rural et de la pêche maritime (article L. 141-1).